



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Nous pensions avoir traversé les affres de la pandémie, et enfin, renaître à nos vies. Oui, mais c'était sans compter sur l'invasion de l'Ukraine et son lot de tragédies dont les effets rejaillissent sur notre quotidien, entraînant une inflation dont on ne connaît pas encore les limites. Chacun, vous comme la municipalité, essayons de faire au mieux dans ce contexte où les prix explosent et les pénuries se précisent.

Dans ce climat hautement anxiogène le courage, la ténacité et la bienveillance nous permettent d'aller de l'avant pour réaliser les objectifs que nous vous avons proposé. Pour faire simple voici les réalisations terminées ou en voie de l'être :

La MAM est en activité

La restauration du Clocher de l'église Saint Martin se termine.

Le Pavillon Sylvestre (en lieu et place de la grange) est achevé.

La rénovation de l'ancienne maison Sylvestre est en cours.

Le lotissement Sylvestre

Il semble que les travaux d'enfouissement aient pris du retard, bien malgré nous !

Le Conseil a décidé d'acquérir des terrains constructibles ZI 35 La Croisette de 8 840 m² appartenant à Monsieur Yoann PARISSSE pour un montant de 90 000 € ainsi que AA 173 de 8 060 m² appartenant à Madame Peignier Sylva en vue de créer une réserve foncière constructible.

Une année se compose d'une multitude d'évènements, qui chacun à leur mesure, marque la vie des habitants. Parmi eux nous avons malheureusement souffert du décès de personnes auxquelles nous étions très attachés. La maladie, parfois très grave, affecte d'autres habitants, nous ne les oublions pas. En cette période où nous devrions rayonner de joie nous pensons avec respect et compassion aux familles qui n'ont pas le cœur à la célébration des fêtes. Plus que jamais, faisons-en sorte de nous soutenir face aux difficultés qui nous assaillent.

Ayons foi en notre force vitale et en notre endurance pour aller vers cette nouvelle année. Saulxuronnes et Saulxurons prenez bien soin de vous et des vôtres, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser des vœux de réussite, de santé et de joie afin d'aborder l'an 2023 avec audace et confiance. Belle Année à tous !

Votre dévoué Maire, Sylvain GLORIOT

Compte rendu de séance du Mardi 20 Septembre 2022

L'an 2022 et le Mardi 20 Septembre 2022 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire.

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickael

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PATARD Sandrine à Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard à M. GLORIOT Sylvain, COLLIOT Sébastien à M. LOMON Mickaël
Excusé(s) : Mmes : LOYAL Claire, SENGEL Danièle

Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 - **Présents** : 6

Date de la convocation : 12/09/2022 **Date d'affichage** : 13/09/2022 **A été nommé(e) secrétaire** : Coralie BRIGUÉ

ACHAT TERRAIN LA CROISSETTE réf : 20220062

Suite à la proposition d'achat présentée par Monsieur Vincent EMERAUX, agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur du terrain à bâtir cadastré : ZI 35 La Croisette de 8 840 m2 appartenant à Yoann PARISSÉ pour un montant de 90 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant les crédits seront prévus au budget 2023 au compte 2111.A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS (grumes affouagères) réf : 20220063

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des parcelles 2, 3 et 10 figurants à l'état d'assiette de l'exercice 2022-2023

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2022-2023
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

Décide de répartir l'affouage : par feu. Désigne comme garant responsable : Monsieur LOMON Mickaël

Fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2023 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits). **Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €**

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants A l'unanimité pour :11 / contre 0 abstentions :0

TRAVAUX SYLVICOLES 2022 réf : 20220064

Après présentation des devis par l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal accepte les travaux sylvicoles de l'année 2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions correspondants A l'unanimité pour :11 /contre : 0 abstention : 0

VENTE DE LA TOTALITE DES PRODUITS DE COUPES EN BOIS FACONNES BORD DE ROUTE réf : 20220065

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 24 et 4 et diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022-2023

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2022-2023
- Vente des houppiers et petits pieds façonnés en bois énergie bord de route au cours de la campagne 2022-2023

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants. A l'unanimité pour : 11 / contre : 0 abstentions : 0

PARTAGE EN NATURE DE LA TOTALITE DES PRODUITS réf : 202200066

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits de la parcelle 33 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022-2023

Partage en nature de la totalité des produits entre les affouagistes. Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage : par feu désigne comme garant responsable : Monsieur LOMON Mickaël

Fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2023 A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits.

Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €
autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants à l'unanimité pour :11 contre : 0 abstentions :0

PLANTATION 2022-2023 réf : 202200067

Après présentation des devis par l'Office National des Forêts et de la Société NAUDET REBOISEMENT, le Conseil Municipal accepte les travaux de reboisement et d'aménagement sylvicoles et paysagers de la parcelle 18 (printemps 2023)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions correspondants

A l'unanimité pour : 11 / contre : 0 abstentions : 0 En mairie, le 26/09/2022 Le Maire Sylvain GLORIOT

Compte rendu de séance du Jeudi 24 Novembre 2022

L' an 2022 et le Jeudi 24 Novembre 2022 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain

Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 10 A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

TARIFS COMMUNAUX 2023 réf : 202200069

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE NE PAS CHANGER LES TARIFS POUR 2023

EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau : 1,30 € / m3 Assainissement : 1,25 € / m3 Location de compteur 18.00 euros / an : 2x9€

PECHE

Carte de pêche à la journée 1 canne : 4.00 euros - Carte de pêche /journée 2 cannes : 8.00 euros -
Carte de pêche / journée 3 cannes : 10.00 euros
Carte de pêche à l'année - habitants de SAULXURES : 30,00 euros –
Carte de pêche à l'année - extérieurs à SAULXURES : 60,00 euros
Carte une canne une journée exceptionnelle : 20 euros.

CIMETIERE

Concession au cimetière trentenaire : 100,00 euros
Chaque case de Columbarium pourra recevoir 1 à 2 urnes cinéraires aux dimensions suivantes : de 20cm de diamètre et de 25cm de hauteur maximum La case (2 urnes) 400€ pour 15 ans.
La case (2 urnes) 600€ pour 30 ans.
Jardin du souvenir : une participation symbolique lors de la dispersion des cendres : 20 €

FORET

Part d'affouage : 50 € ----- TAXE A L'ARE - 5 € TTC /are

LOCATION SALLE DES FETES

- habitants de Saulxures 200 € le week-end (du vendredi au lundi)
- extérieurs de Saulxures 300 € le week-end (du vendredi au lundi)
- un acompte de 100 € sera demandé à la réservation qui sera encaissé et déduit du solde de la location.
- un chèque de caution de 100 € sera réclamé à l'état des lieux d'entrée pour le nettoyage complet de la salle.

LOCATION SALLE MOUGENOT

- 60 € le week-end (du vendredi au lundi) sans vaisselle (capacité 40 personnes)
- un acompte de 30 € sera demandé à la réservation qui sera encaissé et déduit du solde de la location.
 - un chèque de caution de 150 € sera réclamé à l'état des lieux d'entrée

A l'unanimité (pour : 11--- contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION MAISON 26 GRANDE RUE réf : 202200070

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer de la maison du 26 Grande Rue à 600 € par mois.

A l'unanimité (pour : 11--- contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT TERRAIN VIEUX CHEMIN réf : 202200071

Suite à la proposition de Mme PEIGNIER Sylva de vendre à la commune une parcelle de terrain constructible sur le Vieux Chemin; le conseil municipal décide de se porter acquéreur du terrain cadastré AA 173 d'une surface de 8 060 m2 au prix de 10€ le m2. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT BANDE DE TERRAIN LE LONG DE LA DEPARTEMENTALE réf : 202200072

Suite au courrier de Mme FITOUSSI Raymonde qui propose à la commune la parcelle cadastrée AA 208 d'une surface de 118 m2 pour l'euro symbolique. Le conseil municipal accepte et autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant. Les frais de notaire sont à la charge de la commune. A l'unanimité (pour : 11 --- contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION POUR COLONIE APPRENANTE réf : 202200073

Après lecture du courrier commun des parents dont les enfants ont intégré la colonie apprenante aux vacances de la Toussaint; demandant une subvention à la commune pour le coût supplémentaire du transport aller-retour de 60 €/enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de régler à chaque famille la somme de 60€ / enfant (5 enfants).

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget communal 2022 A l'unanimité (pour : 11--- contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité (pour : 11---- contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 20:00 En mairie, le 28/11/2022

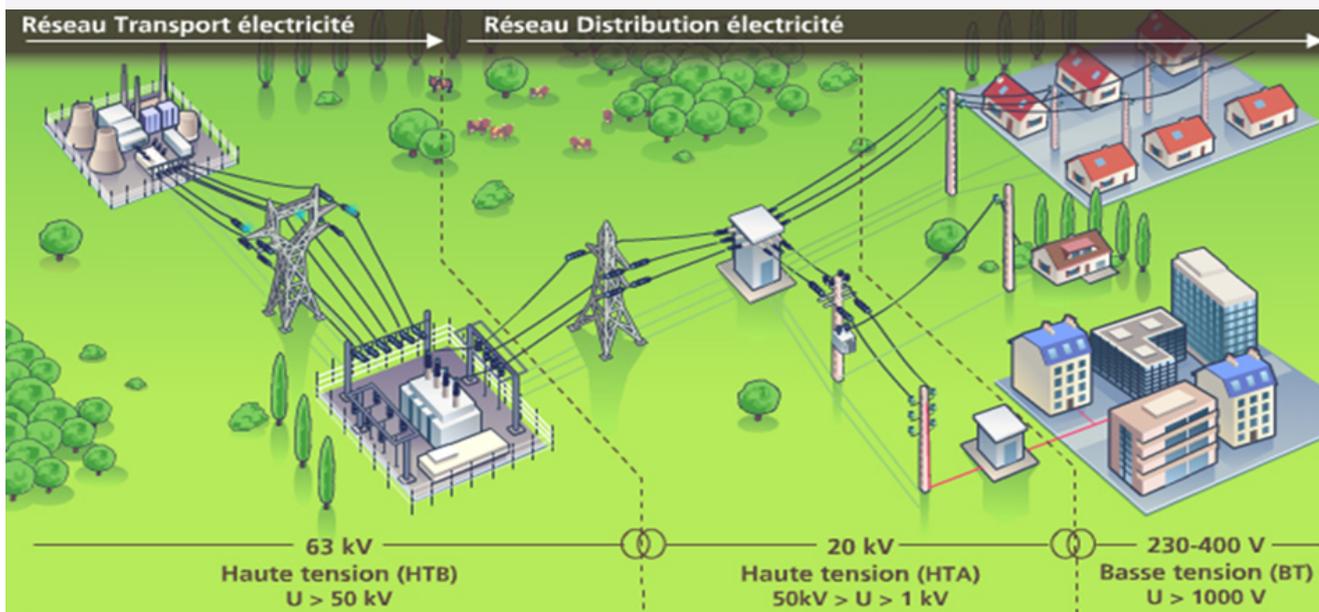
Le Maire Sylvain GLORIOT





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

BULLETIN D'INFORMATION



LES MISSIONS DU S.D.E.V.

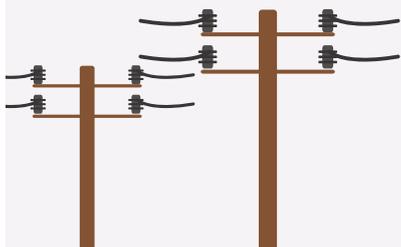
HISTORIQUE

Créé en décembre 1994, le **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.)** est un **établissement public de coopération intercommunale** chargé d'organiser et de **gérer le service public de distribution d'énergie électrique** sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (375 855 habitants)

Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) **et basse tension** (400/230 volts), il en a confié la **gestion** (près de 11 000 km et 5700 postes de transformation) à l'**entreprise ENEDIS**, dont il contrôle annuellement l'activité.

SERGE RENAUX

**PRÉSIDENT DU
S.D.E.V.**



<http://WWW.SDEV88.FR>





AVANT



APRÈS

Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de **maîtrise d'ouvrage** sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux **d'enfouissement** (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)
En 2021 : 6 686 000 €
- des travaux **d'extension** (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales
En 2021 : 1 494 000 €
- des travaux de **renforcement** (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers) et de sécurisation (remplacement des réseaux basse tension en fils nus par du câble torsadé) dans les communes rurales
En 2021 : 1 656 000 €

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX
À DOMMARTIN SUR VRAINE



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la continuité et la qualité du service d'éclairage public, en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau, dans les domaines de :

- l'investissement : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations
- la maintenance préventive et curative de ces installations



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le travail mené ces deux dernières années, sur les orientations et la réalisation du premier Schéma Directeur des IRVE validé en France, a permis de mettre en service 17 bornes de recharge sur le département depuis le mois d'août 2022.



CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

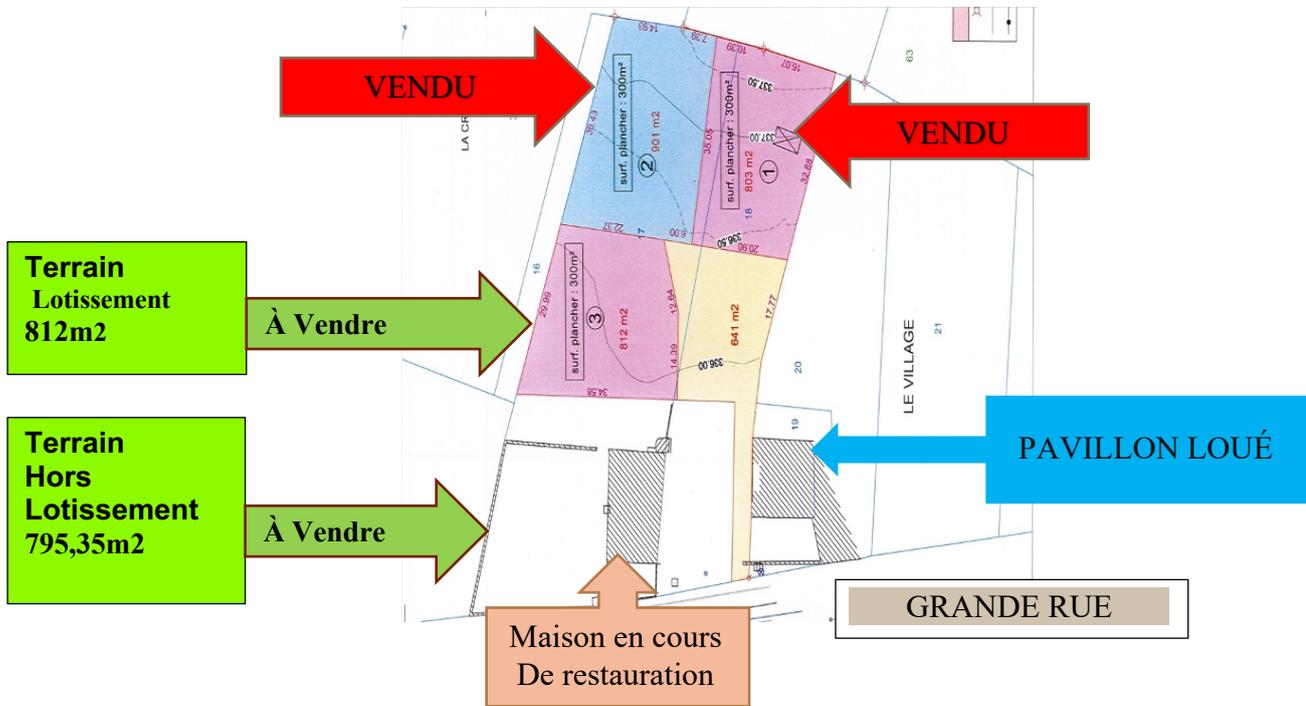
Ce nouveau service permet au S.D.E.V. de proposer aux communes qui le souhaitent des prestations de Conseil en Energie Partagé (CEP). Il s'inscrit pleinement dans les actions en faveur de la transition énergétique par l'aide qui peut être apportée aux collectivités pour réaliser des économies d'énergie.



TRAVAUX LOTISSEMENT ET PAVILLONS SYLVESTRE

A VENDRE LOTS A BÂTIR 18€ TTC le M2

1. 1 terrain dans lotissement
2. 1 terrain clos de 3 murs (ancien jardin) d'une surface de 795,35m², situé directement Grande Rue, est disponible à la vente hors lotissement.



1^{er} pavillon du lotissement en cours de construction

LES CONSTRUCTIONS DE LA COMMUNE

MAISON SYLVESTRE EN VOIE DE RECONSTRUCTION

NOUVEAU PAVILLON EN VOIE D'ACHEVEMENT SERA LOUÉ À 600€/MOIS HORS CHARGES



1^{er} PAVILLON SYLVESTRE LOUÉ



LE CLOCHER

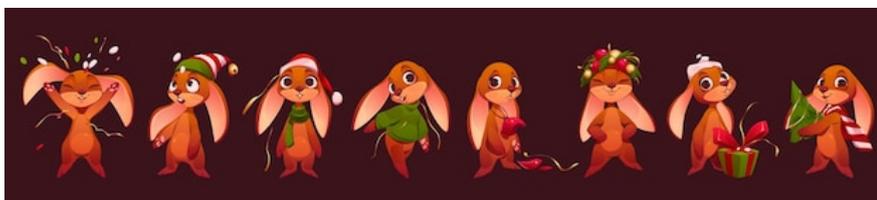
Les travaux sur le clocher font apparaitre des dégâts sur la rotonde nécessitant de relever de 2 niveaux l'impressionnant échafaudage culminant à présent à 40 mètres de hauteur. Le coût de ces interventions est, subventionnées par la DETR, la Région et le Conseil départemental. Les travaux devraient se terminer fin janvier 2023.





les enfants sont accueillis à la MAM depuis d'aout :

**LAURIANE EMEROT, PAULINE PRUNNOT ET
JUSTINE LOMON VOUS ADRESSENT
LEURS VŒUX DE DOUCEUR
POUR 2023**



Pendant le mois de décembre l'église Saint Martin sera ouverte pour ceux qui souhaitent se recueillir devant la crèche mise en situation par Véronique et Agnès.



Monsieur le Maire et le Conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux qui se déroulera dans la salle des fêtes en présence des autorités le :

VENDREDI 6 JANVIER 2023 à 18H30

Au cours du vin d'honneur les lauréats « des concours de Noël » seront récompensés.

**Madame Yolande Mayeur au secrétariat de Mairie
Agnès, Patrick les employés communaux,
Les membres du conseil Municipal,
Sylvain, Sébastien, Mickael, Michel, Sandrine, Claire, Coralie, Danièle, Richard,
Dimitri et Pascal**
Vous souhaitent une année merveilleuse, riche en sourires,
pleine de joie et d'émotions positives.



LES VŒUX DES ASSOCIATIONS



COLIS DE NOEL ET MESSAGE AUX ANCIENS DE LA COMMUNE



Chers citoyens, chers amis,

C'est avec plaisir que le Conseil Municipal et le CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, de sante et de prospérité pour cette nouvelle année 2023.

Nous allons terminer 2022 avec ses joies et ses peines et nous aurons une pensée pour toutes les personnes qui sont malades et celles qui nous ont quitté.

N'oublions pas les personnes qui sont seules en cette période de Noel !

Comme chaque année le CCAS vous offre ce colis qui, nous l'espérons, vous apportera un peu plus de gourmandises pour les fêtes.

Composition du colis :

Vin : 1 bouteille de Bordeaux et 1 bouteille de Gewurztraminer

Entrées : Canapés natures, terrines de chevreuil, de sanglier et de cerf, des asperges, terrine de Saint Jacques, truite fumée, tourte aux grenouilles

Plat principal : Romsteak façon tournedos, cuisse de pintade, paupiette de veau, haricots verts mêlés, flageolets

Fromages : 1 Fleur et 1 Lomon

Desserts : buche, Vitteltois, brioche, boîte de chocolats Champs Élysées

Fruits : Mangue, Clémentines ...

A vos Menus et Bon appétit !





POÉSIE pour les petits...



IL A NEIGÉ
Il a neigé dans l'aube rose
Si doucement neigé,
Que le chaton noir croit rêver.
C'est à peine s'il ose marcher.
Il a neigé dans l'aube rose,
Si doucement neigé,
Que les choses
Semblent avoir changé.
Et le chaton noir n'ose
S'aventurer dans le verger,
Se sentant soudain étranger
A cette blancheur où se posent,
Comme pour le narguer
Des moineaux effrontés



Maurice Carême

CITATION pour les grands...

"C'est Noël : il est grand temps de rallumer les étoiles..."
Guillaume Apollinaire



A BIENTÔT !

